

Championnats de cross-country 2019

Pré-régionaux et régionaux.

Le comité directeur a décidé de répartir les championnats de cross-country en 3 zones afin d'avoir plus de proximité et mieux correspondre aux flux routiers.

- Une zone Est avec les départements 38-73-74 dénommée : **Alpes**
- Une zone centre avec les départements 01-07- 26- 69 dénommée : **Vallée du Rhône**
- Une zone ouest avec les départements 03-15-42-43-639 dénommée : **Loire et Volcans**

Les pré-régionaux et régionaux se verront donc attribuer des titres avec médailles individuelles et coupes par équipe. La dénomination des trois zones n'est pas définitive, vous pouvez encore faire des propositions.

Pour les pré-régionaux cette année la candidature est ouverte, mais pour les saisons suivantes nous attribuerons le championnat pré-régional par département à tour de rôle. Ceci afin que chacun puisse anticiper, et ne pas se retrouver comme cette année sans candidat.

Pour le régional nous continuerons à « tourner » : Est, Centre, Ouest. Après Annonay (centre), Aix les Bains (Est), cette année c'est autour de l'Ouest d'organiser.

Pour les candidats vous devez adresser votre demande avant le 30 mai à la CSO et à la CRCHS. Vous trouverez dans le cahier des charges des compétitions qui est en ligne, les contraintes mais aussi les avantages d'organiser.

Le Président de la CSO

Michel CLAIRE

Le Président de la CRCHS

Roland CORGIER

